



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 29 MAI 2020

N°37-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	19	Acceptation de devis
Votants	19	

◇ Convocation du 26 mai 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaël CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaël CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Jérôme RETIF, Hubert DE CUSSAC, Mme Béatrice KOCH, M Stéphane DELANOE, Mmes Sabine LEDINGTON, Magaly BRIEY, M David PARIS, Mmes Virginie GUITTARD, Karine VULQUIN, MM Patrick HECHT, Mikael TUBAUD, Mme Delphine JEGU, MM Maxime GUISNEUF, Julien CADOREL, Mmes Gwenaëlle HORHANT, Noémie SAFFRE.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme RETIF expose au Conseil Municipal des consultations menées pour :

- la fourniture et pose de trois poteaux d'incendie. Le choix se porte sur les devis présentés par la SAUR (La Baule) au prix unitaire de 1 975 € HT,
- la signalisation horizontale de voirie (marquage de passages piétons, STOP, cédez le passage). Le choix se porte sur un devis de 1 127 € HT présenté par les établissements CREPEAU (Sainte-Luce sur Loire)

Monsieur Nicolas BODINEAU présente un devis de dérasement suite à l'effondrement de berge à Blouzac le long du sentier du Pirudel, de l'entreprise LEMAITRE TP (VAY) qui concerne pour moitié l'ASA et la commune soit 1 610 € HT pour chaque entité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces devis.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme, le 2 juin 2020

Le Maire,

Gwénaël CRAHES